

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Arrêté du 1^{er} avril 2015 fixant le nombre de places offertes aux concours sur épreuves d'élèves administrateurs des affaires maritimes ouverts au titre de l'année 2015

NOR : DEVK1508163A

Par arrêté de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en date du 1^{er} avril 2015, le nombre de places offertes aux concours sur épreuves ouverts au titre de l'année 2015 pour le recrutement d'élèves administrateurs des affaires maritimes est fixé comme suit :

- pour le concours sur épreuves ouvert en application de l'article 4-1 du décret n° 2012-1546 du 28 décembre 2012 portant statut particulier du corps des administrateurs des affaires maritimes : 8 places ;
- pour le concours sur épreuves ouvert en application de l'article 4-2 du décret n° 2012-1546 du 28 décembre 2012 portant statut particulier du corps des administrateurs des affaires maritimes : 4 places.